

REPUBLIQUE DU NIGER

Ministère de l'Agriculture

FRATERNITE – TRAVAIL – PROGRES



**PROJET D'APPUI A L'INTENSIFICATION ET A LA MODERNISATION DE
LA PRODUCTION RIZICOLE**

Groupe I

El Hadj SAMINOU: 96876968

saminou.elhadj@yahoo.fr

ABOUBACAR Laouali Nazo : 97864094

nazo.aboubacar@kandadji.com

Zeibada Mahaman Moustapha : 96289548

zebzebada@yahoo.fr

Ali BOUBEY : 96705703

boubeyoumaroul@gmail.com

Ahamadou ABDOURAMANE : 88762764

a_ahamadou2000@yahoo.fr

Moustapha AHAMET : 96571157

mousahamet@yahoo.fr

A. Contexte

Le Niger est un vaste pays enclavé situé au cœur du Sahel, avec une superficie de 1 267 000 km² dont les deux tiers sont situés en zone désertique¹. Selon les projections démographiques réalisées à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat de 2012, la population nigérienne est de 21,3 millions habitants² en 2018 dont 51,6 % de jeunes de moins de 15 ans. L'une des caractéristiques fondamentales de la population nigérienne est son fort taux de croissance estimé à 3,9 %. Cette population devrait en effet doubler entre 2012 et 2032, soit en 20 ans.

Près de 80 % de cette population vit en milieu rural. L'incidence de la pauvreté³ touche plus de 60 % de la population nigérienne. Le milieu rural⁴ est caractérisé par un fort taux d'exode des bras valides (hommes de moins de quarante ans).

L'économie nationale est dominée par le secteur rural qui contribue pour environ 42 % au PIB. L'agriculture et l'élevage qui sont les principales composantes de ce secteur occupent plus de 85 % de la population rurale active.

L'agriculture nigérienne est essentiellement pluviale et les cultures vivrières céréalières constituent la base de la production et de la consommation. L'agriculture pluviale est extensive et est pratiquée en général sur des sols pauvres et fragiles. Les rendements des productions pluviales évoluent en dents de scie du fait surtout de l'épuisement des terres, de l'abandon de la pratique des jachères, de la récurrence des déficits pluviométriques. Cette situation a eu pour conséquence une modification des stratégies de développement agricole qui reposaient essentiellement sur l'agriculture pluviale. Ainsi, dans le cadre de l'initiative 3N⁵, des programmes d'intensification et de diversification d'une part, et des programmes d'irrigation d'autre part, ciblant des périmètres de petite taille, ont été initiés par l'État et ses partenaires. Le but de ces programmes étant d'atténuer les crises alimentaires consécutives à travers notamment la réalisation d'aménagement hydro agricole de grande et de petite irrigation.

La crise alimentaire de 2008 a eu un effet de déclencheur en termes de politiques publiques par rapport à la filière riz. Dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'ouest concernés, la filière a en effet fait l'objet de beaucoup d'attentions, notamment par rapport à la préoccupation d'assurer la sécurité alimentaire des populations urbaines de plus en plus nombreuses, avec pour enjeu in fine une stabilité politique.

Au Niger, le riz qui est la troisième céréale après le mil et le sorgho tant du point de vue de la superficie que de la production, est considéré comme un produit stratégique. Le riz joue un rôle important dans l'économie et dans la consommation des ménages urbains et ruraux. En outre, du fait de la facilité et des faibles coûts de sa préparation, des prix bas et de la régularité de son approvisionnement (souvent satisfait par les importations), le riz est devenu une denrée de consommation courante et un produit stratégique pour une bonne partie de la population

¹ Le Niger présente un climat de type sahélien et, en prenant en considération la pluviométrie ou l'activité rurale dominante, on admet les subdivisions suivantes : (1) la zone saharienne qui occupe 65% du territoire national est désertique ; (2) la zone saharo-sahélienne : 12,2% du territoire avec une pluviométrie de 200-300 mm qui constitue la zone de pâturage ; (3) la zone sahélienne 12,1% du territoire. C'est celle de la transhumance et de la production céréalière aléatoire ; (4) la zone sahélo-soudanienne 400-600 mm qui occupe 9,8% du territoire. C'est la zone de production agricole (mil, sorgho, niébé et arachide) ; (5) la zone soudanienne couvrant à peine 0,9% du territoire. La pluviométrie est supérieure à 600mm. C'est la zone de cultures vivrières par excellence.

² INS 2013

³ Il est retenu, comme ligne unique de **pauvreté extrême**, un dollar par tête et par jour en parité de pouvoir d'achat de 1985, et deux dollars comme seuil de **pauvreté simple**. Rapport sur l'état de la pauvreté Niger INS/PNUD 2008

⁴ En milieu rural, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté avoisinent respectivement 66% et 36% - SE/SDR, 2007

⁵ 3N : Les Nigériens Nourrissent les Nigériens

urbaine. Il représente une source de revenus et une composante importante dans le régime alimentaire de nombreux ménages.

Compte tenu de l'insuffisance de l'offre locale, le pays est de plus en plus vulnérable aux chocs observés souvent sur le marché international. Malgré d'importants efforts de recherche et de développement et la forte présence de l'État tant dans le volet de l'aménagement que dans le volet de la transformation, les performances de la riziculture restent encore inférieures aux attentes des consommateurs et aux espérances stratégiques. En effet, avec l'accroissement du niveau de la demande de près de 7% par an en moyenne durant les dix dernières années contre un accroissement du niveau moyen de l'offre de près de 3%, l'on doit s'attendre à une forte augmentation du niveau des importations si rien n'est fait (augmentation du niveau des importations de près de 26% en moyenne par an durant les dix dernière années).

Face à cette situation de dépendance en riz, le Niger ne peut que redynamiser la filière sur toute sa chaîne de valeur afin de réduire drastiquement voire d'annuler les sorties de devises liées à l'importation du riz.

C'est dans ce contexte que la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) a été élaborée. Elle a pour objectif global « de contribuer à moyen terme, à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire à long terme les besoins et les exigences des consommateurs et d'exporter sur les marchés sous régional et international » à l'horizon 2030.

De manière spécifique, il s'agira : (i) d'accroître la production et la productivité du riz ;(ii) de promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local et enfin (iii) d'améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.

B. Justifications

Le Niger a la responsabilité de répondre au défi alimentaire par le développement et le maintien d'une agriculture productive durable. C'est pourquoi, conscient des grands défis à relever pour l'autosuffisance alimentaire et pour marquer sa volonté d'asseoir une base durable pour le développement du secteur agricole, le gouvernement de la 7^{ème} République a adopté la Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables (SAN/DAD) dite « Initiative 3N » qui consacre une place importante au développement de l'irrigation dans son axe « l'Accroissement et diversification des productions agro sylvo pastorales et halieutiques ». Cette stratégie constitue un cadre de référence pour tout investissement dans le secteur rural en général et le secteur agricole en particulier.

Le riz constitue la troisième céréale après le mil et le sorgho tant au point de vue superficie que de la production. On estime que le riz local ne représente que 1,7% du chiffre d'affaires du secteur de la production agricole primaire et seulement 2,3% du volume moyen des céréales produites annuellement. Le riz produit au Niger joue donc un rôle assez réduit dans l'approvisionnement en céréales du pays. Le déficit en riz se creuse de manière constante depuis le milieu des années 70 où le pays était en moyenne autosuffisant en riz alors qu'actuellement l'offre peine à satisfaire la demande (taux de couverture de l'ordre de 17%).

Pour y remédier, la SNDR a été élaborée afin d'améliorer la résilience du secteur et des acteurs face aux effets néfastes du changement climatique. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent **projet d'appui à l'intensification et à la modernisation de la riziculture**.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Zone d'intervention

Le projet a une couverture nationale et mettra en valeur les zones favorables à la riziculture (la vallée du fleuve Niger, vallée de la Komadougou, vallées sèches, vallées des Goulbis, vallées des dallols et Koramas).

Groupe cible

- Bénéficiaires directs : riziculteurs individuels (petits et grands exploitants) ou organisés en coopératives, fournisseurs des matériels et intrants agricoles, prestataires de service (privés), Institutions financières (banques, IMF, etc.).
- Bénéficiaires indirects : transformateurs, commerçants, prestataires de services et organisations professionnelles et/ou interprofessionnelles.

D. Objectifs Principaux du Projet

L'objectif Global du projet est de contribuer à « *l'amélioration de la résilience des systèmes de production face aux effets des changements climatiques* ».

De manière spécifique, il s'agira de :

- Intensifier les productions rizicoles ;
- Moderniser les systèmes de production.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le projet s'exécutera à travers trois (3) composantes :

1. Intensification des productions rizicoles ;
2. Modernisation des systèmes de production.
3. Coordination du projet

Composante 1 : Intensification des productions rizicoles

Cette composante a pour objectif de faciliter l'accès à l'eau de production et aux intrants de qualité.

Pour ce qui est de l'accès à l'eau de production, il s'agira tout d'abord de déterminer les potentiels des terres aménageables et ensuite de procéder à la réhabilitation et ou à la réalisation des nouveaux aménagements.

S'agissant des intrants, une subvention sera mis en place pour faciliter l'accès aux semences certifiées résilientes et aux fertilisants.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la composante 1 sont les suivants :

Résultat 1.1 : L'eau de production est maîtrisée

Résultat 1.2 : Les intrants sont accessibles et disponibles

Tableau 1: activités retenues dans le cadre de la composante 1

		Coût (Million de FCFA)	
Composante 1 Intensification des productions rizicoles	Résultat 1.1 : L'eau de production est maîtrisée	Activité 1.1.1 : Réaliser une étude sur le potentiel rizicultivable existant	61 391 000
		Activité 1.1.2 : Réalisation d'aménagements sommaires au niveau des mares et bas-fonds (157 816 ha)	5 000 000 000
		Activité 1.1.3 : Réhabiliter 9 000 ha d'aménagements	37 500 000 000
		Activité 1.1.4 : Réaliser 17 300 ha de nouveaux aménagements (dont 8 300 ha de terre aménagées (irrigation, aménagement, système de pompage...) et 9 000 ha autour des OME)	45 000 000 000
		Activité 1.1.5 : Réaliser 23 Mini barrages/Seuils	7 500 000 000
		Activité 1.1.6 : Mettre en place et renforcement des capacités des 250 AUEI	1 000 000 000
		Résultat 1.2 : Les intrants sont accessibles et disponibles	Activité 2.1.1 : Mettre en place une ligne de crédit pour l'achat des intrants et des équipements pour les AUEi (10 017 tonnes de semences certifiées, 80130 tonnes d'engrais chimiques, 16826 kg d'herbicides etc)
Activité 2.1.2 Mettre en place 80 130 tonnes d'engrais chimiques (dont			

		50% NPK/DAP et 50% urée)	
		Activité 2.1.3 Mettre en place 16 826 kg herbicide	
		Activité 2.1.4 Mettre en place 1 051 603 sachets de 25 g de fongicide	
		Activité 2.1.5 Mettre en place 789 000 tonnes de MO	
			99 000 000 000

- **Composante 2 : Moderniser les systèmes de production**

Cette composante a pour objectif de faciliter l'accès durable aux équipements et de réduire les pertes post récoltes

Pour ce qui est de l'accès à durable aux équipements, il s'agira tout d'abord de déterminer les référentiels technico-spécifiques par zone écologique, prendre des mesures incitatives pour faciliter leur accès physique et enfin promouvoir l'offre de services mécanisés.

S'agissant de la réduction des pertes post récoltes : Il s'agira de permettre l'accès aux équipements post récolte en appuyant la construction de magasins et aménagements d'aires de séchages et de renforcer les capacités techniques des acteurs.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la composante 2 sont les suivants :

Résultat 2.1 : La mécanisation de la production est maîtrisée

Résultat 2.2 : Les pertes de production post récolte sont réduites

Tableau 2: Activités retenues dans le cadre de la composante II

Composante 2 : moderniser les systèmes de production	Résultats	Activités	Coût (Million de FCFA)
	Résultat 2.1 : La mécanisation de la production est promue	Activité 2.1.1 : Faciliter l'accès aux équipements et matériels motorisés	
		Activité 2.1.2 : Faire un plaidoyer pour subventionner les futures coopératives de service pour l'acquisition du matériel, des équipements agricoles et des pièces de rechange	20 000 000
		Activité 2.1.3 : Mettre en place 185 Sociétés Coopérative (Formation et Equipements) et solliciter fond de garantie mise en place pour les équipements	640 000 000

	Activité 2.1.4 : Renforcer les capacités des mécaniciens, des forgerons des centres de fabrication	
	Activité 2.1.5 : Créer 300 sites de service après ventes de mécanisation (Formation et équipement de 300 mécaniciens/ forgerons)	60 000 000
	Activité 2.1.6 : Redynamiser 4 plateaux techniques d’approvisionnement et créer un nouveau à Diffa (Formation de 40 techniciens de centre, l’équipement de 5 centres et le recrutement de 5 personnes pour le centre de Diffa)	87 300 000
	Activité 2.1.7 : Organiser 25 Sessions de Formation sur la mécanisation (3 personnes par commune, soit 497 personnes à former)	37 500 000
	Résultat 2.2 : Les pertes de production post récolte sont réduites	
	Activité 2.2.1: Acquérir 120 bâches pour les 300 sites	24 000 000
	Activité 2.2.2 : Moderniser les opérations de récoltes (Achats des batteuses, moissonneuses, moissonneuses-batteuses, etc.)	12 000 000 000
Activité 2.2.3 : Réaliser 60 magasins de stockage	997 500 000	
Activité 2.2.4 : Promouvoir le respect des itinéraires techniques	80 000 000	
Activité 2.2.5 : Organiser 185 sessions de sensibilisation (organisation des producteurs, gestion des équipements et infrastructures, etc.)	150 000 000	
	14 096 300 000	

Composante 3 : Coordination du projet

Cette composante a pour objectif de mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités conformément au document de projet. Il s’agira plus précisément d’atteindre les trois résultats suivants :

Résultat 3.1 : Les documents de programmation et de suivi évaluation sont régulièrement produits

Résultat 3.2 : Au moins 80% des programmations physiques et financières sont réalisées

Résultat 3.3 : Les résultats du projet sont partagés avec les PTF, les ministères de tutelle, les bénéficiaires et le public.

Tableau 3: Résultats et activités de la composante 3

Résultats	Activités
Résultat 3.1 : Les documents de programmation et de suivi évaluation sont régulièrement produits	A 3.1.1 : Elaborer les documents de planification A 3.1.2 : Elaborer le manuel de suivi évaluation, A 3.1.3 : Elaborer le manuel de procédures administrative, financière et comptable
Résultat 3.2 : Au moins 80% des programmations physiques et financières sont réalisées	A 3.2.1 : Mettre en œuvre les activités A 3.2.2 : Organiser des ateliers du comité de pilotage A 3.2.3 : Réaliser des audits
Résultat 3.3 : Les résultats du projet sont partagés avec les PTF, les ministères de tutelle, les bénéficiaires et le public	A 3.3.1 : Suivre et évaluer les activités A 3.3.2 : Organiser des ateliers de concertation des parties prenantes A 3.3.3 : Produire et partager les rapports trimestriels, annuels rapport d'évaluations, à mi-parcours et final aux PTF et aux ministères concernés

Le tableau ci-dessous donne dans les détails le montant estimé du budget de fonctionnement.

COMPOSANTE 4: COORDINATION ET GESTION

Gestion Logistique			805 500 000
Achat de véhicule	5	véhicules 4X4	160 000 000
Carburant véhicule	5	forfait annuel	445 500 000
Installation bâtiments y compris siège projet	1	forfait annuel	0
Entretien des bâtiments y compris siège projet	5	forfait annuel	0
Entretien des installations y compris siège projet	5	forfait annuel	0
Entretien et réparation des véhicules	5	forfait annuel	200 000 000
Autres entretiens et réparations	5	forfait annuel	0
Gardiennage des locaux y compris siège projet	5	forfait annuel	0
Autres frais de gardiennage y compris siège projet	5	forfait annuel	0
Gestion Administrative			60 000 000
Matériels et fournitures pour le personnel	FF	kit bureau	20 000 000
Matériels de bureau	FF	kit bureau	5 000 000
Matériels informatiques	FF	kit bureau	10 000 000
Consommables informatiques	FF	forfait annuel	5 000 000
Fournitures de bureau	FF	forfait annuel	5 000 000
Achats stockés de fournitures consommables	5	forfait annuel	0
Produits d'entretien	FF	forfait annuel	5 000 000
Frais de télécommunication	FF	forfait annuel	7 000 000
Autres télécommunications	5	forfait annuel	3 000 000
Personnel			1 032 000 000
Prime d'assurance du personnel dédié au projet	20	agents/an	50 000 000
indemnités personnel hors projet	24	agents/an	72 000 000
Salaire personnel projet	20	forfait/an	735 000 000
Renforcement des capacités du personnel dédié	FF	agents/an	100 000 000
Prise en charge de l'organisation COPIL	3	COPIL/an	75 000 000
Gestion comptable et fiduciaire			68 000 000
Logiciel et fourniture de gestion comptable	FF	forfait/an	8 000 000

Autres frais externes	5	forfait/an	10 000 000
Missions de suivis	FF	forfait/an	50 000 000
Audit Externe			25 000 000
Audit comptable et financier financier	5	forfait/an	25 000 000
<i>SOUS TOTAL COMPOSANTE 4</i>			<i>1 990 500 000</i>

F. Coûts et Financements

Le coût du Projet est estimé à environ Cent Quinze Milliards Quatre Vingt Six Millions Huit Cent Mille (115 086 800 000) **de francs CFA**. La répartition par composante est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau N°4 : Synthèse du coût du projet

Composantes	Coûts (milliers)	Part relatives
1. Intensification des productions rizicoles	99 000 000 000	86.02%
2. Modernisation de la riziculture	14 096 300 000	12.25%
3. Gestion du projet	1 990 500 000	1.73%
Total	115 086 800 000	100.00%

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

La démarche stratégique retenue dans le cadre de ce projet repose d'une part sur une approche participative et inclusive et d'autre part sur une forte implication du secteur privé ainsi que sur la concentration de l'action publique dans sa fonction régalienne.

En matière d'intensification ceci se traduira par :

- Le relèvement du niveau technique de l'ONAHA par l'acquisition de matériels et d'équipements lourds lui permettant de réaliser les travaux d'aménagement à coûts réduits et faire participer aussi les privés et les bénéficiaires sous forme de PPP ; Ceci afin de rétrocéder les AHA pour leur exploitation au secteur privé par un contrat plan. Pour la réalisation des AHA l'approche faire- faire sera privilégié notamment avec le recrutement de prestataires privés pour la réalisation des opérations d'envergure notamment les aménagements, l'acquisition des équipements et la construction des infrastructures. Pour une gestion durable des AHA, il sera mise en place des Associations des Usagers de l'Eau d'Irrigation (AUEi) qui auront la charge de l'entretien, de la maintenance, de la distribution de l'eau et de la gestion de la redevance hydraulique. A côté de ces AUEi, il sera également mise en place les sociétés coopératives (Scoop) pour une meilleure intégration des petits producteurs dans ce dispositif ;
- La mise en place d'une ligne de crédit pour faciliter l'accès aux intrants qui sera accompagné par une subvention afin de satisfaire à hauteur de 100% des besoins en au niveau des AHA et de 20 à 30 % au niveau des hors AHA.

S'agissant de la modernisation, il sera mise en œuvre des actions visant à faciliter l'accès au service mécanisé et à réduire les pertes post récolte. Concrètement ceci se traduira au niveau:

- De l'amélioration à l'accès au service mécanisé par la promotion des entreprises de prestations de services mécanisées, la mise en place d'une ligne de crédit pour l'acquisition des équipements et machines agricoles et le renforcement des capacités tant des services après-vente que des forgerons et mécaniciens ;
- De la réduction des pertes post récolte, la démarche stratégique retenue repose sur la modernisation des opérations de récolte et post récolte et sur l'amélioration des conditions de séchage et de stockage du paddy.

Pour terminer, des conventions seront signées avec les structures centrales des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet pour l'exécution et le suivi des actions qui relèvent de leur compétence ceci dans le but de permettre aux services déconcentrés de l'Etat de pouvoir poursuivre les actions à la fin du projet. De plus, pour améliorer les conditions et les modalités de mise en œuvre, le projet va élaborer un manuel de procédures administrative, financière, et comptable.

Le choix des sites se fera suivant des critères pertinents de ciblage basé essentiellement sur l'expression de besoins et la faisabilité technique pour l'aménagement et la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles.

H. Organisation et gestion

L'Etat du NIGER à travers le ministère en charge de l'agriculture assurera la tutelle technique et le Ministère en charge des finances la tutelle financière du projet. Le projet sera logé au secrétariat permanent de la SNDR qui délèguera son pilotage stratégique à un comité de pilotage (COPIL) et son pilotage opérationnel à une unité de coordination et de gestion (UGP).

Le COPIL sera constitué par les représentants de la Présidence (HI3N) des ministères de l'Agriculture (DGGR, ONAHA, SP/SNDR) des finances (DB), du Plan (DI), de l'Inter-profession riz, faitière du patronat et des PTF. Ce COPIL sera chargé de donner des orientations stratégiques et d'examiner la conformité entre les réalisations et les projections.

L'UGP sera chargé de :

- Contractualiser avec les auditeurs externes et les prestataires recrutés ;
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités du projet ;
- Informer d'une part les ministères de tutelle et les PTF de l'état d'exécution du projet et d'autre part les acteurs concernés sur les résultats

Au niveau central, l'UGP sera dirigée par un coordonnateur de projet assisté d'un personnel technique et administratif pour la mise en œuvre du projet.

Au niveau régional et local, le projet s'appuiera pour la mise en œuvre des activités, sur les structures déconcentrées du ministère en charge de l'agriculture et les structures décentralisées, de l'interprofession par le biais des protocoles définissant les responsabilités de chaque partie.

I. Suivi-Evaluation

Le service de suivi-évaluation de l'UGP est chargé du suivi des activités du projet et l'élaboration des rapports au niveau central par une compilation des rapports régionaux. Il s'appuiera sur un large dispositif qui impliquera les parties prenantes (structures déconcentrées du ministère en charge de l'agriculture, Prestataires et bénéficiaires). Le projet mettra en place un système de suivi-évaluation qui fera l'objet d'un partage avec l'ensemble des acteurs avant sa mise en œuvre et qui intégrera les indicateurs retenus dans les cadres du plan de gestion environnementale et social et de réinstallation. Eventuellement le cadre logique pourrait être révisé afin de définir un cadre de résultat réaliste, ainsi que les indicateurs SMART. Pour la collecte des informations, il sera organisé des missions de terrain. Il sera également mis en place un mécanisme de gestion des plaintes.

J. Fiche de Projet

Fiche Synoptique	
Intitulé :	Projet d'intensification des systèmes de production rizicole
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Agriculture, des aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
Maître d'œuvre :	Unité de Gestion du Projet
Localisation :	Territoire National pour les bas-fonds
	Sept régions (les Cascades, la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins, le Sud-Ouest, l'Est, le Centre Ouest et le Centre-Est) pour le riz pluvial stricte.
Croupes cibles	Riziculteurs de la zone d'intervention
Durée :	5 ans
Budget Total :	--- franc CFA
Source de financement :	Etat et PTF
Objectif général	Contribuer à l'accroissement durable des productions rizicoles à travers l'intensification des systèmes de production adaptés au contexte de changements climatiques
Objectifs spécifiques	OS1 : développer des infrastructures de soutien à la production ; OS2 : accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité ; OS3 : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs. OS4 : Gestion du Projet
Résultats attendus :	OS1 : développer des infrastructures de soutien à la production
	Résultat 1.1 : 95 000 ha de bas-fonds de type PRP et 60 000 ha de bas-fonds de type PAFR sont aménagés ;
	Résultat 1.2 : 60 000 ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale d'eau sont aménagés ;
	Résultat 1.3 : 150 000 ha de riz pluvial strict sont emblavés ;
	Résultat 1.4 : 120 boulis et 3000 BCER sont réalisés,
	Résultat 1.5 : 6 barrages sont réalisés ou réhabilités ;
	Résultat 1.6 : 5 000 ha de périmètre irrigués sont réhabilités ;
	Résultat 1.7 : 300 modèles d'exploitation sont réalisés ;
Résultat 1.8 : des aménagements par casière dans les exploitations familiales sont réalisés	

	Résultat 1.9 : un appui à la production du riz dans les exploitations modèles (aménagement) est fait
	Résultat 1.10 : Au moins 50% des sites aménagés disposent de documents de sécurisation foncière.
	OS2 : accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité
	Résultat 2.1 : Un mécanisme approprié de mise à disposition des intrants est mis en place et fonctionnel
	Résultat 2.2 : Un mécanisme de distribution des intrants de proximité est mis en place
	Résultat 2.3 : Cinq (05) plaidoyers de facilitation de l'accès au crédit sont effectués
	Résultat 2.4 : un montant de 615 525 000 000 F CFA de crédit intrants de campagne est octroyé
	Résultat 2.5 : Au moins 50% des producteurs utilisent la fumure organique sur les sites rizicoles
	OS3 : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs
	Résultat 3.1 : au moins 75% des riziculteurs ont adopté les bonnes pratiques culturelles
	Résultat 3.2 : au moins 75% des producteurs maîtrisent les techniques de gestion et de maintenance des ouvrages
	Résultat 3.3 : au moins 50% des riziculteurs utilisent les TIC
	Résultat 3.4 : au moins 90% des organisations des producteurs de riz appliquent les dispositions de la loi OHADA
	OS4 : Gestion du Projet
	Résultat 4.1 : les documents de programmation et de suivi évaluation sont régulièrement produits
	Résultat 4.2 : au moins 80% des programmations physiques et financières sont réalisées
	Résultat 4.3 : les résultats du projet sont partagés avec les PTF, les ministères de tutelle, les bénéficiaires et le public.
Risques majeurs et action de mitigation	

Format de Cadre logique

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
AMELIORER LE TAUX DE MECANISATION DE LA FILIERE RIZ			
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. améliorer l'accessibilité des équipements agricoles	· Le taux de réduction du temps de travail des opérations culturales	· Rapport d'évaluation	· La surenchère des coûts des équipements
2. Promouvoir les mesures d'accompagnement	· Le volume de ressource injecté dans la mécanisation de la filière riz	· Enquête	· La défaillance des fournisseurs
		· Agrément	· L'instabilité institutionnelle

3. promouvoir les services de la Mécanisation du riz	· Le taux de mécanisation dans la filière riz	· Les études	· Le changement climatique
3. RÉSULTATS			
Composante 1: Améliorer l'accessibilité des équipements agricoles			
1.1 la motorisation agricole est promue	· Le nombre d'équipement motorisés mis en place	· Rapport d'exécution	
1.2 la culture attelée est promue	· Le nombre d'équipement à culture attelé placé	· Les fiches de cession	
	· Le nombre d'animaux mis en place		
Composante 2: Promouvoir les mesures d'accompagnement			
2.1 Le financement de la mécanisation est amélioré	· Le nombre de producteurs ayant bénéficié de crédit	· Les études	
	· Le nombre de producteurs ayant bénéficié de la subvention		
	· Le montant de la subvention déployé		
2.2 l'environnement des affaires est amélioré	· Le nombre d'entreprise locale créée	· Rapport d'exécution	
	· Le nombre d'entreprise fonctionnel		
2.3 les capacités des acteurs de la mécanisation sont renforcées	· Le nombre d'acteurs ayant bénéficié de renforcement de capacité	· Les fiches de crédit	
		· Agrément	
Composante 3: Promouvoir les services de la Mécanisation du riz			
3.1 Les CUMA et les UMA sont mis en place	· Le nombre de CUMA et UMA mis en place	· Agrément	
3.2 la qualité des équipements est améliorée	· Le nombre d'équipement contrôlés	· Enquête	
3.3 la maintenance et les SAV sont améliorés	· Le taux d'équipements fonctionnels		